

INFORMATION SUR LES TARIFS

Votre professionnel de santé pratique des honoraires conformes aux **tarifs de la sécurité sociale**. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part concernant l'horaire ou le lieu des actes pratiqués, ou en cas de non-respect du parcours de soins.

Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondant à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut vous être imposé.

Votre professionnel de santé doit obligatoirement vous **informer avant de réaliser un acte non remboursé** par la sécurité sociale.

Il peut déterminer librement, avec tact et mesure, les honoraires, ou actes hors nomenclatures. Une information écrite vous sera transmise systématiquement au-delà de 70 €.

ACTES MÉDICAUX LES PLUS COURANTS

Actes remboursés tarifs Sécurité Sociale

Consultation G	30 €
Consultation coordonnée médecin traitant	35 €
Téléconsultation médecin généraliste	25,00 €
Consultation des enfants jusqu'à 16 ans	35 €
Consultation de repérage des TND Consultation très complexe (dossier MDPH)	60,00 €
Consultation psychiatre et neurologue	50 €
Consultation spécialiste	26,50 €
Téléconsultation psychiatre et neurologue	50,20 €
Avis ponctuel de consultant	60 €
Avis ponctuel de consultant psy	67,50 €
Evaluations (ALQP)	69,12 €

Actes hors nomenclature

20€ * / 30€ ** / 50€ ou 80€ ***
sur devis à partir de 70 €

Un acte spécifique non remboursable par la sécurité sociale peut être réalisé en même temps qu'un acte remboursable (Art.66 Convention médicale).

* **Consultation Hors Nomenclature Médecin Généraliste :**

- Consultation accompagnement spécifique
- en guidance parentale, familiale
- en coordination externe,
- en suivi particulier en ambulatoire.

** **Consultation Hors Nomenclature Psychiatre, Neurologue :**

- Consultation accompagnement spécifique
- en guidance parentale, familiale
- en coordination externe,
- en suivi particulier en ambulatoire.

*** **Consultation Hors Nomenclature Médecin autre spécialité :**

Consultation accompagnement spécifique - Hypnose

MAJORATIONS LES PLUS COURANTES

Majoration Généralistes

• Coordination des Généralistes	5,00 €
• Enfant < 6 ans	5,00 €
• Information Initiale et Stratégie	30,00 €
• ECG sur au moins 12 Dérivations	14,52 €

Psychiatrie / Neurologie / Spécialiste :

• Coordination des Spécialistes	5,00 €
• Enfant < 25 ans	12,00 €
• Information Initiale et Stratégie	30,00 €
• Médecins Spécialistes	4,20 €
• Coordination Spécialistes	5,00 €

Remboursement par la **sécurité sociale** :

- 70% si parcours de soins coordonné
- 30% hors parcours de soins coordonné + 16 ans
- 100% si ALD (affection longue durée), C2S, ACS

Remboursement par les assureurs **complémentaires**

- selon contrat
- Reste à charge 30% si parcours coordonné

ACTES ORTHOPHONIQUES LES PLUS COURANTS

Bilan du langage oral	88,40 €
Bilan du langage écrit	88,40 €
Bilan de l'oralité	88,40 €
Bilan de la cognition Mathématique	88,40 €
Renouvellement de bilan	61,88 €

Rééducation / Suivi :

• Langage oral	31,46 €
• Langage oral 3 à 6 ans	32,76 €
• Langage écrit	30,16 €
• Logico-Mathématiques	30,40 €
• Oralité	35,10 €
• Langage / handicap	35,88 €
• Dysphasie	36,40 €

Majoration enfant moins de 3 ans 6,00 € par acte

Soumis à **accord préalable**

Remboursement orthophonie par la **sécurité sociale** :

- 60% , 100% si ALD, C2S, ACS

Remboursement par les assureurs **complémentaires**

- 40%

ACTES ORTHOPTIQUES LES PLUS COURANTS

Bilan neuro-visuel	79,30 €
Bilan strabisme	39,00 €
Rééducation fonctionnelle orthoptique (jusqu'à 16 ans)	34,32 €
Rééducation fonctionnelle orthoptique (à partir de 17 ans)	49,92 €
Rééducation strabisme	20,02 €

AUTRES ACTES NON REMBOURSES

Groupe thérapeutique (par séance)	de 30 € à 100 €
Equipe Educative / Suivi Scolarisation	de 70 € à 80 €

Soumis à **accord préalable**

Remboursement orthoptique par la **sécurité sociale** :

- 60% , 100% si ALD, C2S, ACS

Remboursement par les assureurs **complémentaires**

- 40%